



CONSEIL COMMUNAL DU 16 DECEMBRE 2025

Procès-verbal

Le Conseil conjoint Commune-CPAS s'est réuni ce mardi 16 décembre 2025 à 19h45.

Le Conseil communal s'est réuni dans la foulée.

Étaient présents : **Raphaël LEBLANC, Conseiller - Président**
Henri CHRISTOPHE, Bourgmestre (excusé pour la séance conjointe ; à partir du point 4 pour la séance du Conseil communal)
Sandrine MALCHAIR, Carole NACHTERGAELE, Stephan JANSEN, Échevins
Marc PATERKA, Muriel CLAVIR, Marie COOKEN, Marie-Hélène KNAEPEN, Cédric COLLETTE, Christelle COCHART, Marie MERCHIE, Julien COLLIN, Conseillers
François PAERMENTIER, Directeur général

* * *

Monsieur le Président ouvre la séance à 19h54.

Monsieur le Président signale que Monsieur le Bourgmestre arrivera en retard.

Séance conjointe Commune-CPAS

1. Rapport des synergies Commune-CPAS - Année 2025

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Paterka pour la présentation du rapport des synergies.

Monsieur Paterka, Président du CPAS, remercie les Conseillers communaux et de l'Action sociale ainsi que la Directrice générale du CPAS pour leur présence. Cette traditionnelle séance conjointe est l'occasion de l'état des synergies existantes et à venir entre les deux entités.

Monsieur Paterka donne connaissance des éléments essentiels du rapport établi par les Directions générales, et rappelle que le but est l'utilisation optimale des ressources et d'éviter les doubles emplois.

Très concrètement, les synergies réalisées au cours de l'année écoulée ne sont pas très éloignées de celles de l'année 2024. Il précise cependant que, depuis le mois d'août 2025, le Directeur financier commun à la Commune et au CPAS a changé. Madame Goffin a laissé sa place à Monsieur Van Neuss, qui avait déjà assuré la fonction en 2023 et 2024, mais uniquement pour la Commune.

Plus concrètement, il attire l'attention sur les éléments suivants :

- Service interne de prévention et de protection au travail (SIPPT) commun à la Commune et au CPAS,
- Attribution d'un marché public de services portant sur des services juridiques, d'huissier de justice, de fourniture de documents personnalisés,
- Mise à disposition de personnes engagées sous le statut "Article 60" (au sens de la Loi organique des CPAS),
- Mise en place d'un Comité de Direction où la Directrice générale du CPAS est invitée à participer,

Monsieur Paterka explique que, dans les projets futurs, les Directions générales seront amenées à travailler de concert en vue de concrétiser la mise en place de la réforme de la Fonction publique locale. Outre ce chantier important, il est prévu de réaliser d'autres marchés publics conjoints, pour autant que cela soit possible. Monsieur Paterka explique également qu'un important travail est en préparation par le gouvernement wallon, à savoir l'intégration des CPAS aux communes.

Monsieur le Président propose de prendre acte du rapport.

Le Conseil prend acte du rapport des synergies Commune-CPAS pour l'année 2025.

Monsieur le Président lève la séance à 19h57.

* * *

Monsieur le Président ouvre la séance du Conseil communal à 19h57.

Séance publique

1. Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Président signale aux Conseillers l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour de cette séance.

Conformément à l'article L1122-24 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, Monsieur le Président propose aux Conseillers de reconnaître l'urgence pour les points suivants:

- 9. Règlement-redevance sur l'octroi de concessions au cimetière - Exercices 2026 à 2031 - Adoption, transmis par courriel le 09/12/2025

L'ensemble des pièces relatives à ces points sont parvenues aux Conseillers par courriel de la Direction générale.

Afin de pouvoir délibérer valablement ces points, le Conseil doit voter l'urgence à la majorité des deux tiers des membres présents.

Monsieur le Président propose aux Conseillers de voter l'urgence.

Les Conseillers votent l'urgence à l'unanimité.

Vu le résultat du vote, Monsieur le Président propose d'approuver le nouvel ordre du jour comme suit :

Séance publique

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Communications & informations diverses - Prise d'acte
3. Finances - Arrêté ministériel du 4 novembre 2025 - Approbation de la modification budgétaire n°2 de l'exercice 2025 - Prise d'acte
4. Assemblée générale ordinaire de la CILE
5. Assemblée générale extraordinaire de l'UVCW
6. Budget pour l'exercice 2026 - Décision
7. CPAS - Budget pour l'exercice 2026 - Approbation
8. Fabrique d'église Saint-Lambert de Voroux-Goreux - Modification budgétaire n°02/2025 - Adoption
9. Règlement-redevance sur l'octroi de concessions au cimetière - Exercices 2026 à 2031 - Adoption
10. Zéro Déchet - Adhésion à la démarche et mandat à Intradef - Année 2026
11. POLLEC - Plan d'actions en faveur de l'énergie durable et du climat (PAEDC)
12. Délégations octroyées pour les marchés publics relevant de l'ordinaire et de l'extraordinaire - Adaptations - Décision
13. Marché de travaux - Fourniture et pose de caveaux deux personnes - Approbation des conditions et du mode de passation
14. Personnel communal - Statuts administratif & pécuniaire - Création du grade "C1 - Brigadier" et modification du grade "B1 - Assistant(e) social(e)" - Adoption
15. Octroi d'un subside ordinaire à l'ASBL "La Fête au Clocher" - Décision
16. TC Haut-Clocher - Convention de gestion du Padel - Adoption
17. Occupation d'une loge chez un exploitant agricole pour y stocker du sel de déneigement - Convention à conclure - Décision
18. Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Huis clos

19. Convention de mise à disposition d'un fossoyeur pour deux chantiers d'exhumation (formation & mutualisation) - Adoption
20. Personnel enseignant - Désignation d'un instituteur maternel à titre temporaire pour 26P - Ratification

En conséquence de quoi, il propose d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

À l'unanimité, le Conseil adopte l'ordre du jour tel que modifié.

2. Communications & informations diverses - Prise d'acte

Monsieur le Président donne lecture des informations et communications suivantes :

1. Par arrêté du 19 novembre 2025, le ministre des Pouvoirs locaux a approuvé les règlements-taxe sur les nouveaux raccordements à l'égout public et sur les secondes résidences, adoptés par le Conseil communal lors de sa séance du 21 octobre 2025. Conformément aux dispositions légales et réglementaires, la Direction générale a procédé aux formalités de la publication. Les règlements sont donc pleinement entrés en vigueur.
2. Par arrêté du 19 novembre 2025, le ministre des Pouvoirs locaux a approuvé le règlement-redevance sur les demandes de changement de prénom, adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 21 octobre 2025. Conformément aux dispositions légales et réglementaires, la Direction générale a procédé aux formalités de la publication. Le règlement est donc pleinement entré en vigueur.
3. Par arrêté du 21 novembre 2025, la ministre de la Conservation de la Nature a approuvé le règlement communal du 30 septembre 2025 relatif à la protection animale contre les risques liés à l'usage des tondeuses à gazon automatisées. Conformément aux dispositions légales et réglementaires, la Direction générale a procédé aux formalités de la publication. Le règlement est donc pleinement entré en vigueur.
4. Par courrier du 28 novembre 2025, le SPW Mobilité & Infrastructures a approuvé le règlement complémentaire de police limitant la vitesse de circulation à 70km/h dans la Voie du Tiège, adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 18 novembre 2025. Conformément aux dispositions légales et réglementaires, la Direction générale a procédé aux formalités de la publication. Le règlement est donc pleinement entré en vigueur.

Le Conseil prend acte des communications et informations.

3. Finances - Arrêté ministériel du 4 novembre 2025 - Approbation de la modification budgétaire n°2 de l'exercice 2025 - Prise d'acte

Monsieur le Président indique que, par arrêté ministériel du 4 novembre 2025, le ministre des Pouvoirs locaux a approuvé la modification budgétaire n°2/2025, moyennant réformations.

Le Conseil prend acte de l'arrêté ministériel du 4 novembre 2025 réformant la modification budgétaire n°2/2025.

Monsieur le Bourgmestre entre en séance.

4. Assemblée générale ordinaire de la CILE

Monsieur le Président informe les conseillers que la CILE tiendra son assemblée générale ordinaire le jeudi 18 décembre 2025 à 18h30.

L'ordre du jour est fixé comme suit :

1. Plan stratégique 2023-2025 – Evaluation de l'année 2024 – Approbation
2. Plan stratégique 2026-2028 – Approbation
3. Cooptation d'un administrateur – Ratification

4. Fixation des rémunérations et jetons de présence des mandataires - Approbation
5. Lecture du procès-verbal – Approbation

Monsieur le Président propose d'approuver chaque point à l'ordre du jour.

À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de la CILE.

5. Assemblée générale extraordinaire de l'UVCW

Monsieur le Président informe les conseillers que l'UVCW tiendra son assemblée générale extraordinaire le jeudi 8 janvier 2026 à 14h00.

L'ordre du jour est fixé comme suit :

1. Modification des statuts

Monsieur le Président propose d'approuver chaque point à l'ordre du jour.

À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire de l'UVCW.

6. Budget pour l'exercice 2026 - Décision

Monsieur le Président cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele indique que le budget 2026 marque la continuité de celui de 2025.

Ce budget a pour ambition d'améliorer le cadre de vie des habitants de la commune tout en mettant en œuvre une politique publique à la fois rigoureuse, solidaire et tournée vers l'avenir.

Le budget 2026 repose sur les axes suivants :

- Le maintien du service public proche, accessible et performant
- Une politique d'investissements ambitieuses : continuité de l'assainissement du site de la sucrerie, réfections de voiries, aménagement des cimetières, du bassin d'orage Gare de Momalle, démolition de la buvette du foot, achat d'une camionnette électrique, ...
- Soutien renforcé au CPAS et aux associations locales
- Transition énergétique des bâtiments communaux : isolations, LED, ...
- Investissements dans l'enseignement et la jeunesse : achat de mobilier scolaire, garde-corps, matériel informatique, marquage cours de récréation, porte coupe-feux, ...
- Protection de l'environnement : rapport d'incidence environnemental, projet PGRI (inondations)
- Investissements structurants : élaboration du schéma de développement du territoire, achats de logiciels informatiques, remplacement de l'alarme et de la centrale téléphonique, ...
- Tenir compte des demandes de nos Aînés : ateliers, conférences, sorties, excursions, goûter, voyage, ...

- Soutien à la culture : Bibliothèque de Noville, les Découvertes Fexhoises, l'accueil des Aillacois, ...

Ce budget présente un boni de 43.281 euros à l'ordinaire tandis qu'il reste à l'équilibre à l'extraordinaire grâce aux projets d'investissements qui sont financés par des recettes équivalentes (subsides ou fond propres).

C'est un budget responsable, solidaire et durable, au service de tous les habitants de Fexhe-le-Haut-Clocher.

Madame Nachtergaele donne enfin quelques informations complémentaires concernant les dépenses et les recettes relevant du budget ordinaire.

Monsieur le Président propose d'adopter le budget.

À 12 voix 'pour' et 1 voix 'contre' (Marie COOKEN), le Conseil adopte le budget communal pour l'exercice 2026.

7. CPAS - Budget pour l'exercice 2026 - Approbation

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Paterka pour qu'il présente ce point.

Pour cette année 2026, nous avons l'honneur de vous présenter le budget comprenant les prévisions des recettes et des dépenses qui nous permettront de remplir au mieux les missions du CPAS telles que définies dans la Loi organique du 8 juillet 1976.

Ce budget a été arrêté au niveau des dépenses et des recettes à 1.371.747 € à l'ordinaire et à 123.000 € au niveau de l'extraordinaire. Une augmentation du budget de 223.000 € par rapport à 2025.

L'augmentation des dépenses est liée à :

- L'évolution de carrière pour l'ensemble du personnel.
- Une estimation pour les exclus du chômage
- Augmentation des frais liés au traitement du receveur régional

L'augmentation des recettes est liée à :

- Augmentation des remboursements des subsides par le SPP Intégration sociale lié à l'augmentation du nombre de dossiers RIS

En ce qui concerne la participation financière de la Commune, la dotation est passée de 510.000 à 552.000 €. Cette augmentation est principalement due au fait que nous avons utilisé les années antérieures les différents fonds de réserve.

Pour équilibrer le budget 2026, nous avons prélevé un montant de 27.253 € sur le fond de réserve ordinaire du CPAS, qui est maintenant complètement vide ainsi que 29.260 € sur le fond de réserve de l'ILA.

Au niveau de l'extraordinaire, il est prévu en recette la vente d'une terre agricole et, en dépense, un montant a été prévu pour faire appel à un bureau d'étude pour nous aider dans la

réalisation du cahier des charges pour les travaux du bâtiment acquis à côté de l'église de Voroux.

Ce budget a été soumis pour avis, au comité de concertation Commune-CPAS le 02 décembre 2025 et a été arrêté par le conseil du CPAS le même jour.

En matière d'aides sociales, nous remarquons une nouvelle augmentation des demandes des usagers ainsi que le constat de demandes RIS de personnes de plus en plus jeunes. Un nombre grandissant d'aides pour les personnes âgées placés en maison de repos et dont la seule pension ne suffit pas à payer ces frais (après déduction de la part contributive des enfants s'il y en a et pour autant qu'ils en aient les moyens).

Force est de constater qu'il est de plus en plus difficile pour certaines familles de faire face aux charges strictement nécessaires du ménage et de gérer un budget très limité.

Monsieur le Président propose d'approuver le budget du CPAS.

À l'unanimité, le Conseil approuve le budget du CPAS pour l'exercice 2026.

8. Fabrique d'église Saint-Lambert de Voroux-Goreux - Modification budgétaire n°02/2025 - Adoption

Monsieur le Président cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele indique que la modification budgétaire n°2/2025 n'appelle aucune remarque particulière dans le chef de la Commune. Elle engendre en effet une diminution du subside communal.

Après remarques et corrections de l'Évêché, les chiffres suivants sont obtenus :

- Recettes : 29.144,99 €
- Dépenses : 29.144,99 €
- Résultat : 0,00 €
- Dotation communale ordinaire: 8.357,34 €

Monsieur le Président propose d'approuver la MB de la Fabrique d'église de Voroux.

À l'unanimité, le Conseil approuve la modification budgétaire n°2/2025 de la Fabrique d'église Saint-Lambert de Voroux-Goreux.

9. Règlement-redevance sur l'octroi de concessions au cimetière - Exercices 2026 à 2031 - Adoption

Monsieur le Président cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele explique qu'il s'agit de renouveler le règlement-redevance sur l'octroi des concessions au cimetière, lesquelles comprennent:

- les concessions en pleine terre,

- les caveaux,
- les loges-columbariums (ou cellules columbariums),
- les emplacements pour les urnes biodégradables,
- les concessions de cavurnes ;

Madame Nachtergaele donne lecture des montants proposés, tels que repris dans le projet de délibération et rappelle qu'au niveau de la tarification, il y a deux catégories :

- les personnes domiciliées dans la commune, ayant été domiciliées une majeure partie de leur vie dans la commune ou l'ayant quittée pour une maison de repos,
- les autres catégories de personnes ;

Le Directeur financier a remis un avis favorable sur le projet de règlement-redevance.

À l'instar des taxes et redevances déjà votées, ce règlement-redevance est valable pour les exercices 2026 à 2031 inclus.

Monsieur le Président propose d'adopter le règlement-redevance.

À l'unanimité, le Conseil adopte le règlement-redevance sur l'octroi de concessions au cimetière.

10. Zéro Déchet - Adhésion à la démarche et mandat à Intradel - Année 2026

Monsieur le Président cède la parole à Madame Malchair pour qu'elle présente ce point.

Madame Malchair explique que, comme chaque année, il s'agit de renouveler la démarche Zéro Déchet dans laquelle la Commune s'est inscrite.

Il sera également donné mandat à Intradel pour réaliser ces actions et solliciter les subsides y relatifs.

Monsieur le Président propose d'approuver la démarche et de donner mandat à Intradel pour la réalisation des actions.

À l'unanimité, le Conseil approuve la démarche et donne mandat à Intradel pour la réalisation des actions.

11. POLLEC - Plan d'actions en faveur de l'énergie durable et du climat (PAEDC)

Monsieur le Président indique que ce point sera présenté par Madame Melaerts, Coordinatrice POLLEC.

Madame Melaerts explique avoir procédé à la rédaction d'un plan d'actions en faveur de l'énergie durable et du climat pour la Commune (en abrégé, PAEDC). Ce plan a été réalisé en concertation avec l'équipe POLLEC interne et le comité de pilotage POLLEC, composé de citoyens.

Concrètement, le PAEDC s'articule autour de cinq thématiques, à savoir:

- Énergie,

- Inondations et coulées de boues,
- Sensibilisations et communications,
- Mobilité,
- Agriculture ;

Madame Melaerts explique enfin que le plan n'est pas figé. Au contraire, il est voué à être dynamique et donc à évoluer dans le temps. Elle précise enfin qu'une présentation aura lieu chaque année au Conseil communal afin de faire état de l'avancement du plan et de ces éventuelles adaptations.

L'assemblée remercie Madame Melaerts pour sa présentation.

Monsieur le Président propose d'adopter le plan, tel que présenté.

À l'unanimité, le Conseil adopte le Plan d'Actions en faveur de l'Énergie durable et du Climat (PAEDC).

12. Délégations octroyées pour les marchés publics relevant de l'ordinaire et de l'extraordinaire - Adaptations - Décision

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur le Bourgmestre pour qu'il présente ce point.

Monsieur le Bourgmestre explique que, dans le cadre de la révision des procédures internes de passation des marchés publics, il s'agit d'adapter les seuils de délégations de compétence au Directeur général en matière de marchés publics.

En effet, il est proposé d'augmenter le montant de 500 à 1.000 euros HTVA, lequel devant s'entendre comme un montant estimé HTVA. Ces montants sont valables tant pour le budget ordinaire que le budget extraordinaire.

Pour le reste, les seuils adoptés lors du Conseil communal du 2 décembre 2024 demeurent inchangés.

Monsieur le Président propose d'adopter les seuils de délégation.

À l'unanimité, le Conseil communal adopte l'adaptation des seuils de délégations octroyés au Directeur général, de 500 euros à 1.000 euros HTVA pour les services ordinaire et extraordinaire du budget.

13. Marché de travaux - Fourniture et pose de caveaux deux personnes - Approbation des conditions et du mode de passation

Monsieur le Président cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'il présente ce point.

Madame Nachtergaele explique qu'il s'agit de passer un marché pour la fourniture et la pose de caveaux deux personnes.

Le marché est estimé à 61.983,47 euros HTVA et sera passé par procédure négociée sans publication préalable. Le Directeur financier a remis un avis favorable sur le projet.

Monsieur le Président propose d'approuver le cahier des charges et le choix du mode de passation.

À l'unanimité, le Conseil approuve les conditions et le mode de passation du marché de travaux relatif à la fourniture et la pose de caveaux deux personnes.

14. Personnel communal - Statuts administratif & pécuniaire - Création du grade "C1 - Brigadier" et modification du grade "B1 - Assistant(e) social(e)" - Adoption

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur le Bourgmestre pour qu'il présente ce point.

Monsieur le Bourgmestre explique qu'il s'agit de modifier le statut administratif du personnel communal en y intégrant le grade de brigadier. En effet, il n'y a actuellement aucun grade équivalent à celui d'un responsable de service pour le service *Travaux & Voiries*. Il est donc proposé de créer le grade de brigadier.

Ensuite, il est proposé de modifier l'appellation du grade "B1 - Assistant social" pour le remplacer par "B1 - Gradué spécifique". Il s'agit d'une modification d'ordre administratif, sans implication sur la situation administrative ou pécuniaire des agents titulaires de ce grade.

Monsieur le Président propose d'adopter les modifications.

À l'unanimité, le Conseil adopte les modifications des statuts administratif et pécuniaire du personnel communal.

15. Octroi d'un subside ordinaire à l'ASBL "La Fête au Clocher" - Décision

En application de l'article L1122-19 du CDLD, Madame Malchair ne participe pas à la délibération de ce point.

Monsieur le Président cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele précise que le comité des fêtes a sollicité l'octroi d'un subside dans le cadre de l'organisation du marché de Noël. Ce subside est destiné à couvrir les frais relatifs à la location des commodités et aux chapelles électriques. Le comité a estimé ces coûts à 795 euros. Elle explique que, s'agissant d'un événement d'intérêt public, le Collège a marqué son accord de principe pour un montant maximum de 850 euros.

Elle précise que le montant ne sera versé qu'après présentation et contrôle des pièces justificatives et selon les frais réels.

Monsieur le Président propose d'octroyer le subside.

À l'unanimité, Madame MALCHAIR ne participant pas à la délibération de ce point en application de l'article L1122-19 du CDLD, le Conseil octroie un subside maximum de 850 euros à l'ASBL "Comité de la fête au Clocher".

16. TC Haut-Clocher - Convention de gestion du Padel - Adoption

En application de l'article L1122-19 du CDLD, Madame Clavir ne participe pas à la délibération de ce point.

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Jansen pour qu'il présente ce point.

Monsieur Jansen explique qu'il s'agit de renouveler la convention de gestion du Padel liant la Commune au TC Haut-Clocher. Au niveau de l'intervention financière communale, il n'y a pas de changement : elle reste fixée à 30%. Il attire cependant sur le fait que la durée de la convention a été augmentée : elle sera désormais valable 5 ans et pourra être revue en cours d'exécution.

Monsieur le Président propose d'adopter la convention.

À l'unanimité, Madame Clavir ne participant pas au vote en application de l'article L1122-19 du CDLD, le Conseil adopte la convention de gestion des terrains de Padel.

17. Occupation d'une loge chez un exploitant agricole pour y stocker du sel de déneigement - Convention à conclure - Décision

En application de l'article L1122-19 du CDLD, Monsieur CHRISTOPHE ne participe pas à la délibération de ce point. En conséquence de quoi, Madame MALCHAIR agit en qualité de Bourgmestre f.f. pour ce point.

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Jansen pour qu'il présente ce point.

Monsieur Jansen explique qu'en raison de travaux réalisés en début d'année 2025, le sel n'a pas pu être stocké au dépôt communal. Un accord a donc été trouvé avec un agriculteur pour la mise à disposition d'une loge agricole, dans laquelle le sel a donc été stocké pour une durée de 4 mois.

La situation doit être régularisée avec la conclusion d'une convention d'occupation. Le montant de la location s'élève à 420 euros par mois. Il s'agit donc d'un total de 1.680 euros.

Monsieur le Président propose d'adopter la convention.

À l'unanimité, Monsieur CHRISTOPHE ne participant pas à la délibération de ce point en application de l'article L1122-19 du CDLD, le Conseil adopte la convention d'occupation d'une loge agricole pour y stocker du sel de déneigement.

18. Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Président propose aux Conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance précédente.

À 12 voix 'pour' et 1 abstention (Cédric COLLETTE), le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2025.

Monsieur le Président lève la séance publique à 20h43.

Huis clos

Monsieur le Président lève la séance à 20h45.

* * *

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

François PAERMENTIER

Henri CHRISTOPHE